



AUCAMVILLE

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 10 JUILLET 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 2024.74

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal	29		
En exercice	29		
Qui ont pris part à la délibération	22	Pour :	22
		Contre :	0
		Abstention	0

Date de la convocation : 3 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le dix juillet à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Salle du Conseil, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur Gérard ANDRE, Maire.

Présents : M. Gérard ANDRE, Mme Roseline ARMENGAUD, M. Fabrice IGOUNET, Mme Valérie DREUILHE, M. Patrick FERRARI, Mme Annette BALAGUE, M. Félix MANERO, M. Francis MUSARD, Mme Monique PONS, M. Jean-Charles VALMY, M. Patrick DUBLIN, M. Nicolas TOURNIER, M. Daniel THOMAS, Mme Caroline CHALLET, Mme Nelly DENES, Mme Thérèse FOISSAC, Mme Christine MERLE-JOSE, M. Thierry RAFAZINE, M. Laurent TALBOT.

Pouvoir(s) : Mme Marie CLAIREFOND pouvoir à M. Nicolas TOURNIER, M. Alexis FRIGOUL pouvoir à Mme Roseline ARMENGAUD, M. Jean-Pierre JAMMES pouvoir à M. Thierry RAFAZINE.

Absent(s) excusé(s) : Mme Véronique FABREGAS, Mme Caroline ANDREU, M. Jean-Jacques BECHENY, Mme Lylia CHALLAL, M. Bertrand DEBUISSER, Mme Mireille OVADIA, Mme Hélène TOULY.

Secrétaire de séance : M. MANERO.

Objet de la délibération : CREATION POSTES ANIMATEURS VACATAIRES POUR LE CENTRE DE LOISIRS

Exposé :

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) de la Ville d'Aucamville accueille de nombreux enfants aucamvillois en maternelle, élémentaire et pré-ados durant les vacances scolaires. Les animateurs recrutés à l'année répondent généralement au besoin d'encadrement pour l'été. Cet été, le nombre enfants inscrits étant important, il est nécessaire de prévoir la possibilité de

recruter des adjoints d'animation vacataires. Il est proposé au conseil municipal de créer 7 postes de vacataires adjoints animation.

Décision :

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu décret n°2006-1693 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation,

Entendu l'exposé de M. ANDRE, Maire, et après en avoir délibéré,

Décide

Article 1 : de créer 7 postes de vacataires pour assurer les missions d'adjoint d'animation, à compter du 8 juillet 2024 et pour une durée de 2 mois.

Article 2 : les adjoints d'animation seront rémunérés à la vacation au taux horaire du SMIC en vigueur lors de l'exécution de la mission.

Article 3 : de prévoir la dépense correspondante au budget communal.

Le Maire



Gérard ANDRE